

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DE LA COMMUNE DE GALAN**  
**Séance du 16 avril 2026**

N°30/2026

**Objet : Subvention à l'association Les Tricotines**

L'an deux mille vingt-six et le seize avril à 18 Heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie, sous la présidence de Madame Bernadette SABATHIER (Maire).

Nombre de membres afférents au Conseil Municipal : 15 ; en exercice : 15; qui ont pris part à la délibération : 14

Date de la convocation : 10 avril 2026

Présents : SABATHIER Bernadette, BLUTHE-RAMONE Benjamin, PASKA Lydie, BEFFEYTE Jean-François, SOMA Marie-Anne, BENANIBA Sonia, BRUNET Elodie, CAILLET Sylvain, CAZABAT Jérôme, DUPLAN Adrien, CORRIERI-SAMBLAS Ghislaine, ENFEDAQUE Christine, LACROZE Stéphane, PAVEL Vlad, RODRIGUEZ Audrey.

Absents : néant

A été nommé secrétaire : Monsieur DUPLAN Adrien

Madame Lydie PASKA (membre du conseil d'administration de l'association Les Tricotines) a quitté la salle du Conseil Municipal et n'a pas pris part au vote.

Madame la Maire propose au Conseil Municipal d'attribuer et de verser, pour l'année 2026, une subvention à l'association Les Tricotines. Le montant proposé pour la subvention est de 300 €.


Après en avoir délibéré,  
le Conseil Municipal,

- décide d'attribuer et de verser une subvention à l'association Les Tricotines pour un montant de 300 € ;
- les crédits nécessaires à la dépense sont inscrits au Budget Primitif 2026.

Ainsi fait et délibéré, Les jour, mois et an que dessus.  
Au registre sont les signatures. Pour copie conforme.

Bernadette SABATHIER, Maire

Adrien DUPLAN, Secrétaire de séance



Acte rendu exécutoire après dépôt  
en Préfecture le 30/04/2026  
et publication le 30/04/2026

